

# Écho des médias

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 950

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

taxes d'incitation ou les permis d'émission.» (Voir le lexique en encadré). Nous ne disons pas autre chose dans notre série d'articles sur «La régulation économique» (DP 884, 886 et 888). Ajoutons que la proposition de la SDES devrait également s'appliquer à l'eau, aux paysages, aux ressources énergétiques, etc.

### La régulation économique

Le même raisonnement amène l'auteur à préférer le système de la régulation économique aux valeurs-limites contenues

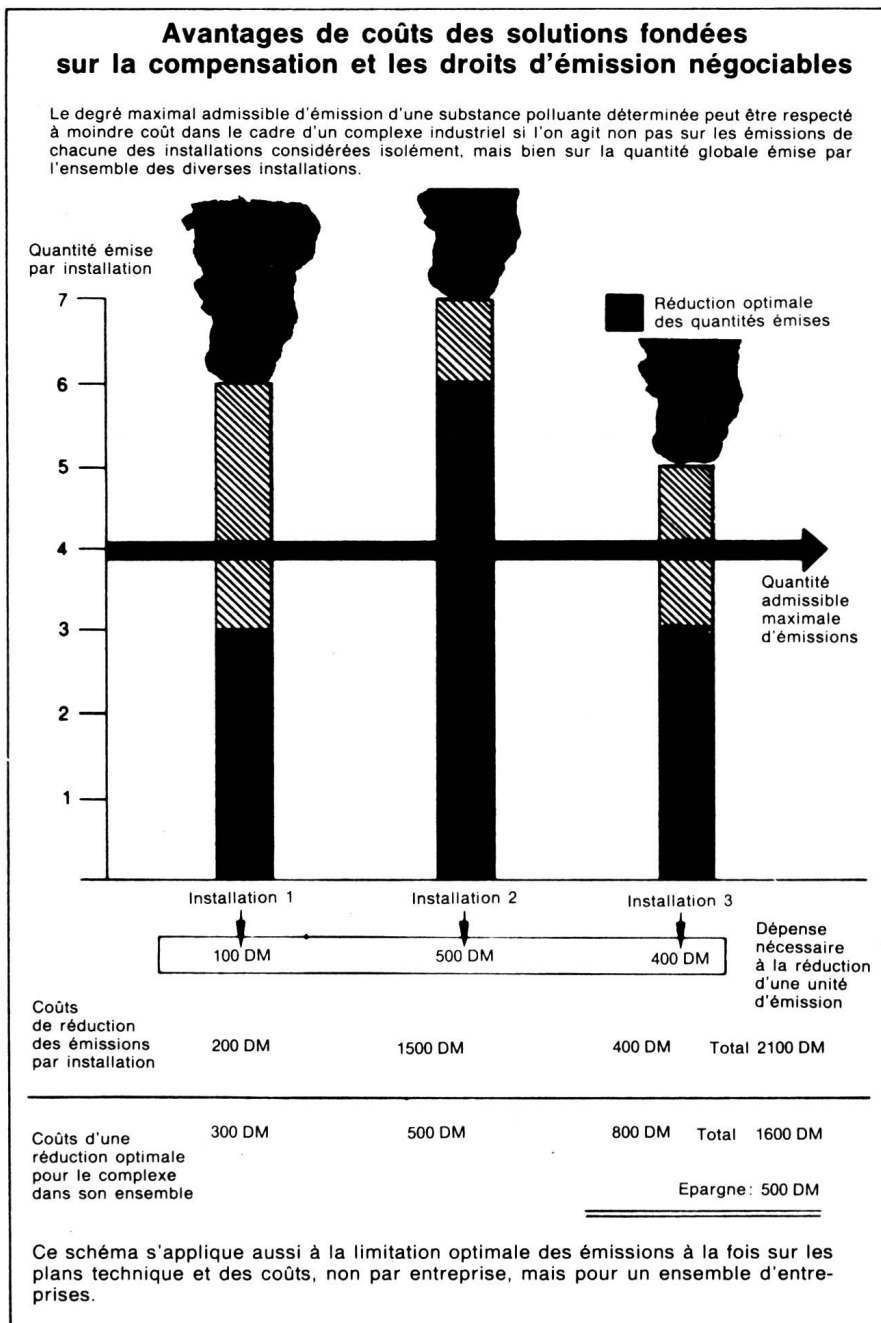
dans des lois pour diminuer les émissions nocives de complexes industriels. Les valeurs-limites ont en effet le défaut de ne pas encourager les industries à faire mieux que ce qui est obligatoire. La taxe d'émission, par contre, rend économiquement intéressant un assainissement maximum. Complété par le permis d'émission, ce système permet d'atteindre d'excellents résultats. Dans la situation actuelle, lorsque les valeurs-limites ne sont pas respectées, les autorités interdisent toute source de pollution supplémentaire, même s'il s'agit d'une installation moins dommageable pour l'environnement que les usines

déjà en place. Cette pratique est néfaste pour l'économie et peu efficace dans la lutte contre la pollution. Un autre système est celui de l'équilibre par compensation: un nouvel émetteur pourra s'implanter pour autant que ceux qui sont déjà présents réduisent leurs émissions de manière à ce qu'il n'y ait, globalement, pas augmentation. Les autorités peuvent ainsi fixer, par région, des quantités d'émission à ne pas dépasser, quantités qu'il est possible de revoir périodiquement à la baisse. L'installation qui prend des mesures d'assainissement supérieures à la moyenne recevra un «permis d'émission» qu'elle pourra monnayer avec un autre émetteur, dans la même zone, pour lequel l'assainissement est trop onéreux ou techniquement difficile. Ce négoce des permis incite à réduire les émissions plus fortement que ne l'exige la loi, lorsque c'est possible.

### De la théorie à l'application

Qu'une réflexion de ce type ait lieu chez les représentants de l'économie est une bonne chose. Mais cela ne suffit pas: pour mener une politique efficace de protection du milieu vital, il faut que les modèles proposés soient acceptés et appliqués à la base. Mais si les industriels ne jouent pas le jeu, cherchant comme ils l'ont si souvent fait à éviter l'entrée en vigueur d'une loi qui leur déplaît ou à la contourner lorsqu'elle a été acceptée, rien ne changera avant longtemps. ■

Max Zürcher, *Politique écologique et économie de marché: le choix des moyens* in *Bulletin de documentation économique de la SDES*, Zurich, mars 1989. (A commander à la SDES, case postale 817, 1211 Genève 3)



Tiré de K.R. Kabelitz, *Flexible Steuerungsinstrumente im Umweltschutz*.

## ECHO DES MEDIAS

L'hebdomadaire *Il Paese* n'est plus l'organe officiel de l'UDC tessinoise. Il y a des divergences politiques entre ce petit parti (deux députés au Grand conseil) et la rédaction du journal qui les considère comme trop progressistes. En fait cette divergence reflète celle qui existe peut-être entre l'UDC cantonale et l'UDC suisse.